

**Enquête publique au titre de la déclaration
d'utilité publique pour servitude de passage et au
titre du code de l'environnement concernant la
demande présentée par le syndicat
d'alimentation en eau potable (SDAEP) des Côtes
d'Armor pour permettre la pose de canalisation
(interconnexion d'eau potable) entre Le Rhun sur
la commune de Camlez et "Pont Scoul" sur la
commune de Plouguiel.**

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

23 janvier 2017 – 24 février 2017

Reçu dans le service

23 MARS 2017

environnement de la DDTM 22 le

Rapport d'enquête

**Enquête publique au titre de la déclaration
d'utilité publique pour servitude de passage et au
titre du code de l'environnement concernant la
demande présentée par le syndicat
d'alimentation en eau potable (SDAEP) des Côtes
d'Armor pour permettre la pose de canalisation
(interconnexion d'eau potable) entre Le Rhun sur
la commune de Camlez et "Pont Scoul" sur la
commune de Plouguiel.**

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

23 janvier 2017 – 24 février 2017

Reçu dans le service

23 MARS 2017

environnement de la DDTM 22 13

Conclusions

Jacques DUMORTIER, commissaire enquêteur titulaire.

Enquête publique au titre de la déclaration d'utilité publique pour servitude de passage et au titre du code de l'environnement concernant la demande présentée par le syndicat d'alimentation en eau potable (SDAEP) des Côtes d'Armor pour permettre la pose de canalisation (interconnexion d'eau potable) entre Le Rhun sur la commune de Camlez et "Pont Scoul" sur la commune de Plouguiel.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

23 janvier 2017 – 24 février 2017

Reçu dans le service

23 MARS 2017

environnement de la DDTM 22 la

Annexes

- Annexe 1 : Décision N°E16000382/35 du TA (30 novembre 2016).**
- Annexe 2 : Arrêté du préfet (9 décembre 2016)**
- Annexe 3 : Avis dans les journaux OF et Télégramme**
- Annexe 4 : Affiche d'annonce d'enquête publique**
- Annexe 5 : Avis de l'autorité environnementale (25 novembre 2016).**
- Annexe 6 : Réponse du MO à l'avis de l'Ae (10 janvier 2017)**
- Annexe 7 : Procès verbal de synthèse du CE (3 mars 2017)**
- Annexe 8 : Mémoire en réponse du MO (16 mars 2017).**